
THE COLLEGE OF
FAMILY PHYSICIANS
OF CANADA



LE COLLÈGE DES
MÉDECINS DE FAMILLE
DU CANADA

Juin 2019

**Conseil d'administration
du CMFC**

Décisions/directions et impacts

Liste de motions du Conseil

Médecine des toxicomanies : une approche nationale pour la formation et la désignation.....	1
Voies d'accès aux disciplines de formation médicale.....	1
Programmes de développement professionnel continu des sections provinciales offerts partout au pays	3
Formation sur l'amélioration continue de la qualité pour les membres offerte par les sections provinciales.....	3
Ressources cliniques et matériel de formation pour les médecins de famille et leurs équipes	4
Proposition de valeur des médecins de famille et appui aux membres.....	5
Industrie pharmaceutique et des soins de santé.....	5
Micro-budget de 2019-2020	7
Élection du Conseil d'administration 2019.....	7
Prix et bourses 2019	7
Contrat de location du CMFC.....	7
Processus d'appui	8
Mise à jour du mandat du Comité sur la spécialité de médecine familiale	8

1^{ER} BUT : ÉTABLIR DES NORMES POUR FORMER DES MÉDECINS DE FAMILLE ET LES AIDER À MAINTENIR LEURS COMPÉTENCES

Médecine des toxicomanies : une approche nationale pour la formation et la désignation

Certains rapports font état de chevauchements considérables dans les services de traitement médical des toxicomanies sur le plan des compétences requises et des profils de pratique. Il existe en effet différentes formations, certifications et désignations dans ce domaine, ce qui a des répercussions sur les titres de compétences et la rémunération. En collaboration avec le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (Collège royal), le CMFC tentera de mettre en place un parcours de formation et de désignation conjoint pour tous les médecins qui exercent la médecine des toxicomanies.

APPROCHE NATIONALE POUR LA FORMATION ET LA DÉSIGNATION EN MÉDECINE DES TOXICOMANIES AU CANADA

QUE le Conseil approuve en principe la collaboration du CMFC avec le Collège royal sur une *Approche nationale pour la formation et la désignation en médecine des toxicomanies au Canada*, conformément à la charte de projet applicable et à l'entente qui suit :

- Le diplôme de domaine de compétence ciblée (DCC) en médecine des toxicomanies octroyé par le Collège royal et le Certificat de compétence additionnel (CCA) en médecine des toxicomanies octroyé par le CMFC sont des désignations équivalentes ; et
- Sur la base de cette entente d'équivalence, le projet aura pour but de mettre en place un parcours de formation et de désignation conjoint entre le CMFC et le Collège royal pour la médecine des toxicomanies ; et
- Le CMFC et le Collège royal se partageront les ressources pour mener à bien ce projet.

Voies d'accès aux disciplines de formation médicale

Une « voie d'accès » est une discipline de formation médicale à laquelle les étudiants en médecine peuvent s'inscrire directement à la fin de leurs études prédoctorales. Comme les ministères provinciaux de la Santé sont responsables de veiller à la bonne constitution des effectifs de médecins travaillant dans leur province, c'est à eux que revient la décision finale concernant les voies d'accès, en partenariat avec les bureaux universitaires d'études médicales postdoctorales. Cependant, la façon dont sont structurées les voies d'accès est étroitement liée aux exigences de formation établies par les collèges responsables de l'agrément, notamment en ce qui concerne la durée de la formation, les compétences requises et la conception du cursus.

La réponse du CMFC a clairement établi que la proposition d'une année de résidence commune offrant aux résidents d'autres occasions de choisir leur discipline n'était pas une option acceptable pour la médecine de famille. Le Collège a investi beaucoup de temps dans la conception du programme de formation actuel en médecine de famille et se concentre maintenant sur les finalités d'apprentissage.

Le CMFC a communiqué sa réponse aux doyens des facultés de médecine par l'Association des facultés de médecine du Canada, puis en a transmis une copie aux directeurs de département de médecine de famille.

RÉPONSE AU *REPORT ON ENTRY ROUTES – TRAINING PHYSICIANS TO MEET SOCIETAL NEEDS*

QUE le Conseil soutienne la réponse du CMFC, rédigée par Nancy Fowler, directrice générale, Médecine familiale universitaire, au *Report on Entry Routes – Training Physicians to Meet Societal Needs*, en date du 29 mars 2019.

2^E BUT : RÉPONDRE AUX BESOINS CHANGEANTS DE NOS COMMUNAUTÉS

Programmes de développement professionnel continu des sections provinciales offerts partout au pays

Le CMFC soutiendra les activités des sections provinciales en investissant dans leurs programmes de développement professionnel continu (DPC) qui ont reçu d'excellentes évaluations et attiré de nombreux participants, afin d'en faire profiter davantage de membres.

SOUTIEN DE L'ACCROISSEMENT DES ACTIVITÉS DE DPC DES SECTIONS PROVINCIALES

QUE le Conseil approuve qu'une somme allant jusqu'à 360 000 \$ tirée sur 3 ans à même la Réserve pour les initiatives stratégiques soit allouée aux sections provinciales pour soutenir l'accroissement de leurs initiatives de DPC qui ont fait leurs preuves, afin que celles-ci puissent être offertes à un plus grand nombre de membres.

Formation sur l'amélioration continue de la qualité pour les membres offerte par les sections provinciales

Les membres ont fait part de leur intérêt pour une formation sur l'amélioration continue de la qualité (ACQ). Dans certaines provinces, une telle formation est d'ailleurs exigée par l'ordre des médecins. Les sections provinciales ont hâte de pouvoir offrir cette formation sur l'ACQ suivant un modèle de « formation des formateurs », mise au point par des médecins de famille et spécifiquement à leur intention.

SOUTIEN AUX SECTIONS PROVINCIALES POUR OFFRIR LES ATELIERS « LES ESSENTIELS DE L'AMÉLIORATION DE LA PRATIQUE » DU CMFC AUX MEMBRES DE LEUR PROVINCE

QU'un financement unique de 70 000 \$ soit alloué pour aider les sections provinciales à acquérir la capacité d'adapter les ateliers « Les essentiels de l'amélioration de la pratique » (EAP) du CMFC et de les offrir aux membres de leur province ;

ET QUE le montant soit puisé à même la Réserve pour les initiatives de recherche.

Ressources cliniques et matériel de formation pour les médecins de famille et leurs équipes

La collaboration entre le CMFC, le groupe PEER (Patients, Experience, Evidence, Research Group) et la section provinciale de l'Alberta a permis de produire jusqu'ici bon nombre de lignes directrices et d'outils de pratique conçus pour les médecins de famille par des médecins de famille. En officialisant ce partenariat, nous veillerons à ce que ces ressources exceptionnelles soient disséminées en temps opportun sous nos deux bannières.

PARTENARIAT FORMEL AVEC LE GROUPE PEER ET LE COLLÈGE DES MÉDECINS DE FAMILLE DE L'ALBERTA

QUE le Conseil autorise le personnel du CMFC à établir un partenariat formel avec le groupe PEER et son autre partenaire financier, le Collège des médecins de famille de l'Alberta, officialisé par la signature d'un protocole d'entente.

(PEER : Patients, Experience, Evidence, Research Group)

3^E BUT :

FAIRE LA PROMOTION DE LA VALEUR DES SOINS OFFERTS PAR LES MÉDECINS DE FAMILLE

Proposition de valeur des médecins de famille et appui aux membres

Le CMFC continue de promouvoir et célébrer la médecine de famille. Étant donné que 44 pour cent de nos membres sont des médecins de famille de la génération Y (nés entre 1980 et 1994) et de la génération Z (nés entre 1995 et 2015), le CMFC lancera une campagne de marketing qui ciblera principalement ce groupe.

Le Collège rattachera également les recommandations qui découleront du Projet sur les finalités d'apprentissage à l'expression de la valeur des médecins de famille.

PLAN DE MARKETING

QUE le Conseil soutienne les trois campagnes de marketing décrites ci-dessous :

1. Campagne générale auprès des membres : lancement en 2022 ; 105 000 \$
2. Campagne auprès des étudiants en médecine :
 - a) 1^{re} partie : lancement en 2020 ; 231 000 \$
 - b) 2^e partie : lancement en 2020 ; 13 000 \$
3. Campagne auprès des médecins de famille dans les cinq premières années de pratique : lancement en 2020 ; 66 000 \$

ET QUE ces campagnes soient financées à même la Réserve pour les initiatives stratégiques.

Industrie pharmaceutique et des soins de santé

Le CMFC gère actuellement avec rigueur sa relation avec l'industrie pharmaceutique et des soins de santé (IPSS) pour s'assurer que celle-ci n'ait aucun impact sur la formation médicale offerte par le Collège, et parallèlement, il tente de retrancher de façon graduelle les revenus provenant de l'IPSS.

- Le 1^{er} janvier 2018, les normes et la politique en matière de DPC ont été modifiées pour exclure les commandites de l'IPSS et empêcher ses représentants de déposer des demandes de certification pour leurs programmes de DPC. De cette façon, aucun des revenus de DPC du Collège ne provient désormais de l'IPSS. En 2017-2018, l'IPSS était à l'origine de neuf pour cent des revenus du CMFC et 10 pour cent des revenus des sections provinciales liés à l'examen des programmes de DPC.
- Les revenus provenant de l'IPSS représentaient 14 pour cent de tous les revenus des FMF 2016 et 2017. En outre, 41 pour cent des revenus liés au Hall d'exposition provenaient de l'IPSS pendant le FMF 2017, une baisse par rapport aux 44 pour cent obtenus lors du FMF 2016.
- Le *Médecin de famille canadien (MFC)* a tiré 28 pour cent de ses revenus publicitaires en 2017-2018 de l'IPSS, une baisse par rapport aux 48 pour cent comptabilisés en 2016-2017.

Le Conseil d'administration a passé en revue une analyse détaillée des impacts, des risques et des scénarios pour le FMF et le MFC. Après que nous aurons sollicité l'opinion des membres au sujet de cet enjeu, le Conseil proposera une piste d'action et expliquera son raisonnement en préparation à l'Assemblée annuelle des membres (AAM), qui aura lieu le 31 octobre 2019. Les commentaires des membres seront compilés et présentés à l'AAM pour que les membres présents puissent en discuter davantage. Le Conseil prendra sa décision à la suite de cette discussion.

Des études scientifiques ont indiqué de façon convaincante que les activités menées par l'IPSS ont une influence sur les pratiques de prescription des médecins. Mais en même temps, les médecins de famille sont tenus de connaître les produits pharmaceutiques, et certains continuent de participer à des activités non certifiées offertes par l'IPSS. (Nous sommes également conscients que le financement procuré par l'IPSS aide en effet les organismes médicaux à créer des activités certifiées Mainpro+^{MD}. Tant que ces activités sont conformes aux lignes directrices particulières, ceci ne contrevient pas aux normes de DPC établies par le CMFC, le Collège royal et le Collège des médecins du Québec).

RENFORCER NOTRE ORGANISATION AXÉE SUR LES MEMBRES

Micro-budget de 2019-2020

Le micro-budget de 2019-2020 est de 47 millions de \$. Un déficit anticipé de 83 143 \$ (0,2 pour cent du budget total) sera compensé par la partie inutilisée du budget pour éventualités budgétaires de 2016-2017.

MICRO-BUDGET DE 2019-2020

QUE la version préliminaire du micro-budget de 2019-2020, y compris toutes les hypothèses conformément aux discussions, soit approuvée.

Élection du Conseil d'administration 2019

Les candidats proposés par le Conseil d'administration et le Comité des candidatures seront présentés aux membres du CMFC d'ici le 26 août 2019, et leurs noms seront publiés sur le site Web du CMFC.

Beaucoup ont répondu à l'appel de déclaration d'intérêt : 22 personnes ont soumis une candidature au poste d'administrateur général.

Prix et bourses 2019

Tous les récipiendaires de prix et bourses pour 2019 ont été approuvés. Ces personnes talentueuses forment un merveilleux groupe, et nous remercions tous les membres qui ont contribué au processus d'évaluation des candidatures !

Contrat de location du CMFC

Le bail pour la location de l'espace de bureaux du CMFC arrivera à échéance en janvier 2021. Le CMFC aura recours à une agence immobilière commerciale pour évaluer les options de renouvellement du bail actuel.

Bien qu'il ne soit pas dans nos plans de déplacer les bureaux du CMFC à Ottawa, le Collège compte toutefois travailler avec un consultant à l'élaboration d'un plan pour accroître la présence stratégique du CMFC à Ottawa, ce qui pourrait nécessiter un espace de bureaux. Ce plan sera soumis à l'examen du Conseil.

ESPACE DE BUREAUX

QUE le personnel soit autorisé à négocier avec Epic Realty par l'intermédiaire de notre agence immobilière commerciale, CBRE, pour 46 478 pieds carrés d'espace de bureaux (retour de 3 310 pieds carrés) et 3 485 pieds carrés d'espace de rangement dans le sous-sol,

et que les résultats des négociations soient rapportés au Conseil d'administration au plus tard en octobre 2019.

Processus d'appui

Il est temps de mettre à jour le processus d'appui du CMFC afin de veiller à ce qu'il continue de se plier aux normes les plus élevées.

PROCESSUS D'APPROBATION

QUE le Conseil approuve la formation d'un groupe de travail temporaire pour la révision du processus d'approbation, chargé d'examiner le processus actuel et la documentation qui s'y rattache, puis de faire une recommandation au Conseil.

Mise à jour du mandat du Comité sur la spécialité de médecine familiale

Les révisions reflètent l'évolution du mandat : elles renforcent le lien entre la formation et la pratique et entre les structures de rapport et de gouvernance, et modifient la composition du comité.

MANDAT DU COMITÉ SUR LA SPÉCIALITÉ DE MÉDECINE FAMILIALE

QUE le Conseil approuve le mandat du Comité sur la spécialité de médecine familiale (version : mars 2019), tel qu'il a été revu en juin 2019.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous à psawchuk@cfpc.ca ou à flemire@cfpc.ca, ou veuillez écrire à Sarah Scott, directrice, Gouvernance et planification stratégique (sscott@cfpc.ca).

Paul Sawchuk, MD, MBA, CCMF, FCMF
Président et président du Conseil d'administration

Francine Lemire, MD CM, CCMF, FCMF, CAÉ, IAS.A
Directrice générale et chef de la direction